



**COMMUNE DE  
RANVILLE**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 18  
Présents : 17  
Pouvoirs : 1  
Votants : 18

**DATE DE CONVOCATION :**  
6 mars 2026

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
MERCREDI 11 MARS 2026**

L'an deux mil vingt-six, le 11 mars à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Ranville, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ADELAÏDE, Maire.

**Présents :** M. Jean-Luc ADELAÏDE, M. François VANNIER, Mme Martine MAUDUIT-TRAGUET, Mme Monique LEGROS, M. Daniel DESRETTES, Mme Olga BANDZWOLEK, M. André VAUTIER, M. Jean-Luc DAVENEL, Mme Chantal COURBIER, Mme Isabelle GRANA, Mme Valérie LELOUTRE, M. Michel EURY, Mme Gaëlle LE MEVEL, Mme Catherine PILET-FONTAINE, M. Mayeul MACE, M. Cédric METIVIER, Mme Carine ADELAÏDE

**Absents excusés :** Mme Karine GLETTY a donné procuration à Mme Gaëlle LE MEVEL

**Secrétaire de séance :** M. François VANNIER

**A l'ordre du jour :**

1. Désignation du secrétaire de séance et approbation du procès-verbal de la dernière réunion
2. Compte-rendu des décisions prises dans le cadre des délégations consenties au Maire
3. Compte Financier Unique 2025 – Budget principal
4. Compte Financier Unique 2025 – Budget annexe Lotissement du Bourg
5. Subventions aux associations et autres personnes de droit privé
6. Taux d'imposition 2026
7. Affectation du résultat – Budget principal
8. Budget principal 2026
9. Budget annexe Lotissement du Bourg 2026
10. Fongibilité des crédits
11. Rétrocession des espaces communs du Lotissement La Vallée d'Elle

Intervenant :

M. LE MAIRE

M. LE MAIRE

M. VANNIER

M. VANNIER

M. VANNIER

M. VANNIER

M. VANNIER

M. VANNIER

M. VANNIER

M. VANNIER

Mme MAUDUIT-TRAGUET

*Informations et questions diverses (ne donnant pas lieu à délibération)*

1. Désignation du secrétaire de séance et approbation du procès-verbal de la dernière réunion

Monsieur François VANNIER est désigné secrétaire de séance.

Le Maire soumet au conseil municipal le procès-verbal de la séance du 12 février 2026, celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Compte-rendu des décisions prises dans le cadre des délégations consenties au Maire

Exposé de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rend compte aux conseillers des décisions prises dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal.

Décision municipale du 25 février 2026

Une habitante a déposé une requête auprès du tribunal administratif de Caen contestant les décisions des déclarations préalables DP 014 530 24 U0036 M01 et DP 014 530 24 U0036,

Monsieur le Maire décide :

- de défendre les intérêts de la commune dans l'instance intentée devant le Tribunal administratif de CAEN (requête n° 2600473-3 du 10/02/2026);
- de confier au cabinet JURIADIS, à CAEN, 72 rue des Rosiers, la charge de représenter la commune dans cette instance.
- d'accepter la convention d'honoraires écrite, préalable au démarrage de la mission

3. Compte Financier Unique 2025 – Budget principal

Exposé de Monsieur VANNIER

Le compte financier unique (CFU) est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, notamment en ce qui concerne la présentation des résultats, du bilan, du compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents.

Monsieur VANNIER s'adresse aux conseillers municipaux pour présenter son dernier budget en tant qu'adjoint aux finances, fonction qu'il occupe depuis 2001 : cela représente un quart de siècle de participation à l'élaboration et à la présentation des données financières de la commune.

A chaque échéance électorale, la commune a toujours voté un budget d'attente laissant le soin aux nouveaux élus de modifier ce budget en fonction de son programme.

L'année dernière, il avait fait une introduction pour alerter sur le résultat de 2024. Pour l'exécution du budget 2025, il avait transmis des consignes afin d'éviter de revivre cette situation : il adresse ses félicitations à tous les services de la collectivité qui ont suivi la feuille de route, et ce, malgré quelques surprises, notamment les travaux dans la cuisine du restaurant scolaire. Suite au contrôle de la Direction départementale de la protection des populations, les services techniques ont été très sollicités ; il souligne qu'ils ont effectué un travail remarquable, soigné et précis. Il félicite à cette occasion toute l'équipe qui a permis de maintenir l'ouverture du restaurant scolaire.

Il souligne que cette année, la commune a perçu une recette inattendue : la taxe accise sur l'électricité. Jusqu'en 2025, la commune de RANVILLE était classée comme commune rurale C, avec moins de 2 000 habitants, donc le SDEC Energie percevait la taxe à la place de la commune. Aujourd'hui, la commune a franchi le seuil des 2000 habitants et perçoit donc la taxe à la place du SDEC Energie : 259 000€ en 2025.

Le CFU 2024 avait fait ressortir une capacité d'autofinancement brute de 67 000€. La capacité d'autofinancement nette, quant à elle, était négative. La situation financière de la collectivité s'est depuis améliorée de manière significative, Monsieur VANNIER a souligné qu'il quittait ses fonctions l'esprit serein.

Monsieur VANNIER présente au Conseil Municipal les résultats de l'exercice 2025 :

- section de fonctionnement : 386 867,83 €

- section d'investissement : - 74 897,41 €

#### VUE SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES		
011	Charges à caractère général	553 403,44 €
012	Charges de personnel	1 035 619,76 €
65	Autres charges de gestion courante	217 959,54 €
66	Charges financières	4 517,08 €
67	Charges exceptionnelles	6 769,50 €
68	Dotations aux amortissements et prov.	136 917,35 €
014	Atténuation de produits	7 376,00 €
023	Virement à section investissement	0,00 €
042	Op ordre entre sections	36 955,69 €
	<b>TOTAL</b>	<b>1 999 518,36 €</b>

RECETTES		
70	Produits des services	106 734,07 €
731	Fiscalité directe locale	896 190,00 €
73	Autre fiscalité	735 230,90 €
74	Dotations et participations	427 009,68 €
75	Autres produits de gestion courants	49 624,49 €
013	Atténuation de charges	24 792,04 €
77	Produits exceptionnels	11 037,00 €
78	Reprises sur Amort. et Provisions	135 768,01 €
002	Excédent antérieur reporté	0,00 €
042	Op ordre entre sections	0,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>2 386 386,19 €</b>

**386 867,83 €**

#### VUE SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES		
001	Déficit d'investissement reporté	0,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	0,00 €
041	Opérations d'ordre entre sections	0,00 €
16	Charges financières	101 167,75 €
20	Immobilisations incorporelles	1 371,60 €
204	Subventions d'équipement	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	178 176,28 €
23	Immobilisations en cours travaux	11 787,38 €
27	Avance Budget annexe	0,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>292 503,01 €</b>

RECETTES		
001	Excédent Ft antérieur reporté	0,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	36 955,69 €
041	Opérations d'ordre entre sections	0,00 €
10	Dotations fonds divers réserves	171 585,91 €
13	Subventions d'investissement	9 064,00 €
16	Emprunts	0,00 €
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €
21	Virement à section investissement	0,00 €
27	Autres immobilisations financières	0,00 €
024	Produits des cessions	0,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>217 605,60 €</b>

**-74 897,41 €**

Monsieur le Maire se retire pour le vote du Compte Financier Unique 2025. La présidence de séance est assurée par Monsieur Daniel DESRETTES, qui soumet le Compte Financier Unique à l'approbation du Conseil Municipal. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le Compte Financier Unique 2025 pour le budget principal.

#### 4. Compte Financier Unique 2025 - Budget annexe Lotissement du Bourg

Exposé de Monsieur VANNIER

Monsieur VANNIER présente au Conseil Municipal les résultats de l'exercice 2025 :

- section de fonctionnement : 65 125,30 €

- section d'investissement : -84 012,96 €

##### VUE SECTION FONCTIONNEMENT

###### DEPENSES

Chap	Art	Intitulé	Montant HT
	6037	Maison	80 000,00 €
	6045	MO lotissement	0,00 €
	6045	Diagnostics	1 054,17 €
	605	Travaux	11 451,48 €
011		Charges à caractère général	92 505,65 €
043	608	Frais accessoires d'achat	309,83 €
66	66111	Intérêts des emprunts, dettes	309,83 €
042	7133	Annulation du stock initial	204 801,61 €
042	71355	Variation stocks terrains aménagés	0,00 €
		<b>TOTAL</b>	<b>297 926,92 €</b>

###### RECETTES

Chap	Art	Intitulé	Montant HT
75	75888	Arrondis TVA	0,30 €
70	7015	Vente des terrains	0,00 €
70	7078	Vente de la maison	144 000,00 €
77	773	Mandats annulés exercices antérieurs	1 125,00 €
042	7133	Stock final	217 617,09 €
043	796	Transfert de charges financières	309,83 €
002		Résultat fonctionnement	0,00 €
		<b>TOTAL</b>	<b>363 052,22 €</b>

**65 125,30 €**

##### VUE SECTION INVESTISSEMENT

###### DEPENSES

Chap	Art	Intitulé	Montant HT
040	3355	Stock final	217 617,09 €
040	3555	Intégration stock final (hors maison)	0,00 €
16	1641	Emprunts	71 197,48 €
16	168741	Remboursement avance au BP	0,00 €
		<b>TOTAL</b>	<b>288 814,57 €</b>

###### RECETTES

Chap	Art	Intitulé	Montant HT
040	3355	Annulation du stock initial	204 801,61 €
040	3555	Sortie des parcelles vendues	0,00 €
001		Résultat investissement	0,00 €
		<b>TOTAL</b>	<b>204 801,61 €</b>

**-84 012,96 €**

Monsieur le Maire se retire pour le vote du Compte Financier Unique 2025. La présidence de séance est assurée par Monsieur Daniel DESRETTES, qui soumet le Compte Financier Unique à l'approbation du Conseil Municipal.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le Compte Financier Unique 2025, pour le budget annexe Lotissement du Bourg.

VOTANTS : 17

POUR : 17

#### 5. Subventions aux associations et autres personnes de droit privé

Exposé de Monsieur VANNIER

Chaque association a présenté un dossier de demande de subvention comme chaque année, ce qui permet de suivre l'évolution des associations. La commission finances a étudié ces dossiers en tenant compte de plusieurs critères tels que la trésorerie générale des associations, l'exécution budgétaire de la saison écoulée et le prévisionnel de la saison nouvelle, la présence ou non de salariés. La commission a ensuite déterminé un montant de subvention par association à proposer au conseil municipal.

Rappel : « Comme il n'est pas toujours facile de faire le partage entre ce qui concerne l'intérêt de la collectivité locale et ce qui présente un intérêt personnel pour l' élu concerné (Président, trésorier de l'association...), celui-ci a donc intérêt à s'abstenir systématiquement de prendre part aux délibérations qui concernent le vote des subventions à l'association. »

La commission finances s'est interrogée sur les demandes de certaines associations, compte tenu de leurs résultats financiers. Elle propose aux élus de voter un montant global et de verser la subvention en deux fractions, en fonction des besoins des associations concernées au cours de l'exercice. Ces dernières seront informées.

La demande d'une association sera étudiée ultérieurement.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	Proposition de la commission 2026	VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENT.	Elus ne prenant pas part au vote
Amicale du souvenir ranvillais	1 500 €	18	18			
AS Ranville / FCBO	8 500 €	18	18			
Joie et sourire	500 €	18	18			
Gymnastique	500 €	17	17			C. Courbier
Judo	6 000 €	18	18			
Jumelage Ranville-Motten	3 000 €	16	16			I. Grana, F. Vannier
Jumelage Ranville-Petworth	2 000 €	16	16			M. Macé, C. Adelaïde
Tennis	3 700 €	17	17			C. Métivier
Les Foulées Ranvillaises	1 500 €	18	18			
Chevalets temps libre	250 €	18	18			
Palette en liberté	250 €	18	18			
Ass parents APE Ranville	200 €	18	18			
SNSM Ouistreham	200 €	18	18			
SNSM Dives	200 €	18	18			
Poulet cour Ô jardin	1 500 €	18	18			
Club pétanque Ranvillais	1 000 €	18	18			
	<b>30 800 €</b>					
Subvention achat vélo électrique	1 700 €	18	18			
	<b>1 700 €</b>					

## 6. Taux d'imposition 2026

Exposé de M. VANNIER

Les conseils municipaux doivent délibérer sur trois taux d'imposition : taux de la taxe foncière des propriétés bâties, taux de la taxe foncière des propriétés non bâties et taux de la taxe d'habitation, qui s'applique aux logements non principaux.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter les taux suivants pour la taxe d'habitation, la taxe foncière des propriétés bâties et la taxe foncière des propriétés non bâties, pour l'année 2026 :

Foncier bâti 42.22

Foncier non bâti 48.05

Taxe d'habitation 10.52

Les taux communaux restent inchangés pour l'année 2026.

VOTANTS : 18

POUR : 18

## 7. Affectation du résultat – Budget principal

Exposé de M. VANNIER

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la reprise des résultats de l'exercice 2025 d'un montant de 486 867,83 € et décide de reporter :

- 100 000€ en section de fonctionnement, au chapitre 002

- 386 867,83 € en section d'investissement, affectation complémentaire en réserves, à l'article 1068

VOTANTS : 18

POUR : 18

## 8. Budget principal 2026

Exposé de M. VANNIER

Le budget 2026 est un budget d'attente : gestion du quotidien, versement des salaires.

En investissement, il n'y a que des inscriptions qui ont été décidées par le conseil municipal lors de séances précédentes :

- dépenses et recettes en restes à réaliser : engagements pris en 2025, non réglés au 31 décembre 2025.

- inscription de dépenses d'investissement avant le vote du budget (conseil municipal du 22 janvier 2026) dans la limite du quart des crédits ouverts en 2025.

Monsieur VANNIER fait le point sur l'endettement de la collectivité : il reste un seul emprunt qui sera soldé en 2028. Il représente une annuité de 62 840,61 € (61 265,03 € en investissement et 1 575,58 € en fonctionnement).

Il présente un bilan sur la durée du mandat (6 ans) :

- en investissement, la commune a financé 3 114 000€ de dépenses auxquels s'ajoutent 451 000€ de prêt au budget annexe et a perçu en recettes 3 640 000€.

- en fonctionnement : les recettes sur le mandat ont augmenté de 32%, les dépenses ont augmenté de 30%. Les charges salariales ont augmenté de 35%. Ce qu'il convient d'examiner c'est le ratio entre la masse salariale et les dépenses (54% en 2020 et 56% en 2025, ce qui demeure stable), mais aussi entre la masse salariale et les recettes (46% en 2025, ce qui s'explique par une recette inattendue).

Monsieur VANNIER rappelle les résultats de l'exercice 2025 et présente aux conseillers une vue d'ensemble de la proposition de Budget principal 2026.

Le budget s'équilibre en fonctionnement à 2 181 304,35 € et en investissement à 798 320,09 €.

Le budget de la commune est voté par chapitre.

#### VUE SECTION FONCTIONNEMENT

##### DEPENSES

011	Charges à caractère général	653 426,00 €
012	Charges de personnel	1 116 187,00 €
65	Autres charges de gestion courante	235 933,28 €
66	Charges financières	1 575,58 €
67	Charges exceptionnelles	500,00 €
68	Dotations aux amortissements et prov.	136 917,35 €
014	Atténuation de produits	9 000,00 €
023	Virement à section investissement	0,00 €
042	Op ordre entre sections	27 765,14 €
	<b>TOTAL</b>	<b>2 181 304,35 €</b>

##### RECETTES

70	Produits des services	109 100,00 €
731	Fiscalité directe locale	631 548,00 €
73	Autre fiscalité	713 006,00 €
74	Dotations et participations	437 733,00 €
75	Autres produits de gestion courants	38 000,00 €
013	Atténuation de charges	15 000,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €
78	Reprises sur Amort. et Provisions	136 917,35 €
002	Excédent antérieur reporté	100 000,00 €
042	Op ordre entre sections	0,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>2 181 304,35 €</b>

#### VUE SECTION INVESTISSEMENT

##### DEPENSES

001	Déficit d'investissement reporté	0,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	0,00 €
041	Opérations d'ordre entre sections	0,00 €
16	Charges financières	61 265,03 €
20	Immobilisations incorporelles	2 000,00 €
204	Subventions d'équipement	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	238 341,04 €
23	Immobilisations en cours travaux	496 714,02 €
27	Avance Budget annexe	0,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>798 320,09 €</b>

##### RECETTES

001	Excédent Ft antérieur reporté	241 935,66 €
040	Opérations d'ordre entre sections	27 765,14 €
041	Opérations d'ordre entre sections	0,00 €
10	Dotations fonds divers réserves	482 474,29 €
13	Subventions d'investissement	26 145,00 €
16	Emprunts	0,00 €
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €
21	Virement à section investissement	0,00 €
27	Autres immobilisations financières	0,00 €
024	Produits des cessions	20 000,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>798 320,09 €</b>

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2026.

VOTANTS : 18

POUR : 18

Monsieur VANNIER adresse ses remerciements au personnel de la collectivité, ainsi qu'aux conseillers municipaux pour leur attention renouvelée chaque année. Il souligne le plaisir qu'il a eu, durant toutes ces années, d'exercer ses mandats de premier adjoint dans toutes ses prérogatives et principalement dans le domaine des finances. Il a une pensée particulière pour les élus, ceux des générations d'avant, ceux qui ne sont plus là. Pour conclure, il exprime sa joie, après une longue absence, d'être à nouveau parmi les conseillers municipaux à l'occasion de ce dernier conseil municipal.

#### 9. Budget annexe Lotissement du Bourg 2026

Exposé de M. VANNIER

Monsieur VANNIER rappelle les résultats de l'exercice 2025 et présente aux conseillers une vue d'ensemble de la proposition de Budget annexe Lotissement du Bourg 2026.

## VUE SECTION FONCTIONNEMENT

## DEPENSES

Chap	Art	Intitulé	Montant HT
011	6045	MO lotissement	2 500,00 €
011	605	Travaux	5 592,00 €
65	65888	Arrondis TVA	5,00 €
042	7133	Annulation du stock initial	217 617,09 €
		<b>TOTAL</b>	<b>225 714,09 €</b>

## RECETTES

Chap	Art	Intitulé	Montant HT
75	75888	Arrondis TVA	5,00 €
042	7133	Intégration stock final	225 709,09 €
002		Résultat fonctionnement	366 884,74 €
		<b>TOTAL</b>	<b>592 598,83 €</b>

<b>366 884,74 €</b>
---------------------

## VUE SECTION INVESTISSEMENT

## DEPENSES

Chap	Art	Intitulé	Montant HT
040	3355	Intégration stock final	225 709,09 €
		<b>TOTAL</b>	<b>225 709,09 €</b>

## RECETTES

Chap	Art	Intitulé	Montant HT
040	3355	Annulation du stock initial	217 617,09 €
001		Résultat investissement	233 587,08 €
		<b>TOTAL</b>	<b>451 204,17 €</b>

<b>225 495,08 €</b>
---------------------

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le Budget annexe 2026 Lotissement du Bourg.

VOTANTS : 18

POUR : 18

#### 10. Fongibilité des crédits

Exposé de Monsieur VANNIER

Dans le cadre du passage à la nomenclature M57, le conseil peut déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Cela permet de faire face à une dépense urgente sans être contraint de réunir le Conseil municipal dans des délais courts.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal autorise le Maire à procéder, pour l'exercice 2026, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

VOTANTS : 18

POUR : 18

#### 11. Rétrocession des espaces communs du Lotissement La Vallée d'Elle

Exposé de Madame MAUDUIT-TRAGUET

La commune a été sollicitée par l'association Syndicale Libre (ASL) des propriétaires du lotissement la Vallée d'Elle pour la rétrocession des espaces communs du lotissement.

Suite aux travaux du lotissement, la commune avait émis des réserves sur l'état d'un mur, sur la présence de certains végétaux mais surtout sur l'absence d'éclairage public. Les deux premiers points ont été résolus par l'ASL.

Une réunion tripartite a été organisée au début du mois de mars entre la commune de Ranville, l'ASL et le lotisseur POZZO PROMOTION concernant l'éclairage public et les modalités de rétrocession.

La proposition soumise au conseil municipal est un accord sur la reprise des espaces communs, sous réserve de la validation de la conformité de l'éclairage public par le SDEC Energie.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'entériner l'acquisition de la parcelle AI 146 d'une superficie de 1581 m<sup>2</sup>, à titre gratuit, avec prise en charge par POZZO PROMOTION des frais de rétrocession

- de dire que cette acquisition est conditionnée à la validation, par le SDEC Energie, de la conformité des installations d'éclairage public

- de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les actes relatifs à cette acquisition

VOTANTS : 18

POUR : 18

*Informations et questions diverses (ne donnant pas lieu à délibération)*

Monsieur le Maire présente un bilan du recensement de la population 2026 :

Le nombre de logements recensés : 1 012

- 934 résidences principales
- 27 résidences secondaires
- 40 logements vacants
- 11 logements non enquêtés

Le nombre d'habitants recensés : 2 151

Pour information, il donne le taux de pourcentage de réponses par internet :

- Logements : 80 %
- Bulletins individuels : 90%

Monsieur le Maire remercie tous les élus pour leur investissement, le personnel communal, les représentants des associations et toutes les personnes qui œuvrent au bien-être de Ranville.

Madame MAUDUIT-TRAGUET interroge sur la réouverture de la piste cyclable de Longueval. Monsieur DESRETTES répond que la commune n'a pas reçu de nouvelles d'Enedis et qu'une relance va être effectuée auprès du NCPA, en charge de la piste cyclable.

**Séance levée à 21 heures**

Le Maire,  
Jean-Luc ADELAÏDE

Le secrétaire de séance,  
François VANNIER

